



Objet : Contamination saline des patchs de Bresles (ISO 8502-6)

Lieux: sites industriels, Ateliers



Descriptif du problème :

Depuis quelques mois les patchs de Bresle sont fournis avec une contamination saline à l'origine. Cette contamination est estimée après mesures de (5 à 11) +/- 1 mg/m² équivalents de sels (Chlorure de sodium !) par patch.

Les fournisseurs indiquent plus ou moins cette pollution sur les boîtes de patchs livrés soit en équivalence de contamination saline en mg/m² ou en correction à faire de la conductivité mesurée (ce qui est beaucoup plus pertinent).

Mais faut-il en être informé ?



Solutions :

- Changer de méthode d'évaluation de pollutions salines potentielles des subjectiles traités.
- Faire un test à blanc en amont des contrôles sur subjectile en collant deux patchs en vis-à-vis (onéreux... !)



Avis / commentaires / suggestions de l'Auteur(e) :

Aujourd'hui suivant l'ISO 8502-6 l'extraction des sels potentiellement polluant la surface d'un subjectile n'est pas des plus rigoureuse car elle ne permet pas de caractériser les sels extraits en fonction de leur nature chimique (chlorures, nitrates, sulfates, phosphates, ...etc) de la température. Cependant pendant des années suivant une procédure validée elle a permis de fixer des limites de contaminations salines acceptables alors elle reste applicable dans l'erreur.

Pour autant elle ne devrait en aucun cas être entachée par une pollution de base pouvant être égale à plus de 50 % de la pollution spécifiée est tolérée.

Avis / commentaires / suggestions de AFICPAR :

Si l'ISO 8502-6 reste applicable pour l'extraction de sels de la surface d'un subjectile il faut toutefois être conscient de ce que l'on extrait et s'assurer que le patch utilisé n'est pas pollué ou que l'on connaît sa pollution initiale.

La méthode qui associe les normes ISO 8502 parties 6 & 9 permet l'évaluation des contaminations salines de surface traduit en NaCl par rapport à la limite spécifiée et que la reproductibilité de la méthode même erronée valide.

Avertissement :

Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires.